



Ma fille de 6 ans en detresse suite à une décision en appel !

Par **mamantriste**, le **03/05/2008** à **21:26**

Bonjour, rnrnJe me permet de vous contacter car je recherche de l'aide pour sauver ma fille et ma famille.rnrnHistorique :rnrnJe vivais en région parisienne, j'avais ma fille en garde alternée. Suite à une agression (viol avec actes de barbaries et séquestration), j'ai quitté la région parisienne pour aller vivre dans un autre département à 250 km du papa de ma fille. Le violeur a prit des photos lorsqu'il a saccagé mon appartement en disant "tu n'auras jamais la garde de ta fille". rnrnJ'ai fait une demande de garde complète pour ma puce. 48 heures avant le procès, je reçois un dossier avec plein de pièces qui disent que j'ai déscolarisé ma fille, qui était en maternelle à l'époque, des attestations de personnes que je ne connaissais pas pour la plupart qui disaient que j'étais une mauvaise maman et le choc, des photos de mon agression, avec moi dénudée et l'appartement saccagé dans le dossier de ma fille !rnrnQuoi qu'il en soit, j'ai eu des attestations de la gendarmerie disant que j'ai demandé à scolariser ma fille mais que le papa n'était pas d'accord. J'ai eu des attestations de medecins, de l'école de ma fille qui dit que le papa ne s'investit pas dans sa scolarité etc... Il ne me rendait pas le carnet de santé de ma fille quand il l'avait et a dit que je ne la faisais pas suivre médicalement. Mes médecins m'ont fait des attestations également.rnrnLE TGI m'a donné la garde provisoire de ma fille et ordonné une enquête sociale. Suite à l'enquete sociale très en ma faveur (le père de ma fille disait que chez moi ce n'était pas propre, que ça puait etc...) j'ai obtenu la garde de ma fille.rnrnCela fait deux ans qu'elle est avec nous complètement. je suis mariée depuis presque un an, Je lui ai offert un petit frère qui a 9 mois... Nous avons une petite vie heureuse...rnrnMais voilà le père de ma fille a donné ma nouvelle adresse à l'agresseur... (qui est un ami à lui) ne me sentant plus en sécurité j'ai à nouveau déménagé plus loin (à 5 heures de route)... mais 1 heure en avion et 3 en tgv... de chez le papa...rnrnUne décision en appel indique que : Ma fille doit partir de chez moi (alors que l'enquete sociale a indiqué qu'un changement de domicile pour aller chez le père serait destructeur pour elle). Dans une

cinquantaine de jours, elle me quitte, quitte son petit frère, son école, ses amies, ma belle famille qu'elle aime tant, mon mari qu'elle affectionne pour aller vivre chez son père !!!! L'école m'indique qu'elle est en pleurs, anéantie HELP SVP

Par **sozzo**, le **03/05/2008** à **22:27**

Bonjour mamant triste, J' imagine le calvaire que vous endurez rien qu'en lisant votre histoire, mais le jugement d'appel dit quoi: - que votre ex a la garde de votre fille - qu'il a un droit de visite et d'hébergement - qu'est il inscrit sur le jugement et pour quels motifs - avez vous porté plainte pour le viol et ou en est elle rendue En attente de vous lire.